



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Mise en place d'une ligne de traitement automatique pour la gestion des DEEE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Sibuet Environnement

Raison sociale

Sibuet

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Dupon

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a	Rubriques ICPE : 2790 : 9 t/j – Activité soumise à autorisation. 2791: 70 t/j – Activité soumise à autorisation. 2718: 47 t – Activité soumise à autorisation.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à étendre et modifier un site ICPE existant, anciennement utilisé pour le regroupement des DEEE, afin d'y implanter une nouvelle ligne automatisée de traitement. Cette installation viendra compléter les équipements actuels, qui incluent déjà des postes de tri manuel et des systèmes de broyage, notamment pour les Déchets Non Dangereux (DND).

Actuellement, le site exploite une capacité de broyage de DND de 9 tonnes par jour, mais Sibuet Environnement souhaite augmenter ce tonnage et intégrer le traitement des dalles plasma, une fraction classée dangereuse par ECOSYSTEM en 2023.

Aucun bâtiment ne sera démoli dans le cadre du projet. Les travaux se limiteront à une réhabilitation partielle des halls existants et à l'aménagement des réseaux nécessaires (électricité, ventilation, aspiration), permettant une transition optimisée vers une gestion plus performante des déchets électroniques.

4.2 Objectifs du projet

Optimiser la valorisation matière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en séparant mécaniquement et par tri optique les flux ferreux, non ferreux, plastiques et métaux précieux.

Accroître les tonnages traités (passage à 9 t/j de dalles plasma dangereuses + 70 t/j de DEEE non dangereux) et la qualité des matières premières recyclées (MPR).

Renforcer l'ancrage local et l'économie circulaire en fournissant 6 500 t/an de fer et 1 000 t/an d'aluminium à Winoa (site voisin), et en développant des partenariats pour plastiques et cuivre.A

Améliorer la sécurité et réduire l'impact environnemental par automatisation et confinement des nuisances

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'activité de regroupement et de transit de déchets est en exploitation depuis de nombreuses années et ne nécessitera aucun travaux.

Les seules travaux sont les suivants: Réseaux & fluides : raccordement électrique, mise en place d'un réseau d'aspiration centralisée, circuit de brumisation pour broyage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Depuis fin 2022, Sibuet Environnement traite l'intégralité des écrans DEEE issus de déchetteries et distributeurs dans 15 départements du Grand Sud-Est. Les flux incluent des écrans à tubes cathodiques, dont le tonnage représente encore 30 à 40 %, et des écrans plats, avec une augmentation pour les LED tandis que les flux de plasma et LCD sont en diminution.

Le projet vise à automatiser le tri et le broyage pour récupérer des matières premières recyclées, notamment environ 6500 tonnes/an de fer et 1000 tonnes/an d'aluminium destinées à la société Winoa.

Un flux secondaire de cuivre, estimé à 150 tonnes par an, ainsi que la valorisation des cartes électroniques et des métaux précieux, renforceront la chaîne de recyclage.

La nouvelle ligne intègre des technologies éprouvées et innovantes telles que broyeurs, cribles, séparateurs magnétiques et systèmes de tri optique avancé. Elle permettra une séparation efficace des matériaux valorisables tout en gérant les substances polluantes contenu dans les dalles plasma (seule fraction dangereuse qui sera traitée).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique 2790 Rubrique2791 Rubrique2718	9 t/j 70 t/j 47

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1076 Voie : avenue du Dauphiné

Lieu-dit : Zone d'activité SLS Actiparc

Localité : Le Cheylas

Code postal : 3 8 5 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 5 9 , 5 7 " 0 Lat. : 4 5 ° 2 2 , 5 6 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document est le PLU du Cheylas. Le site se trouve en zone Ui (zone industrielle)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une ZNIEFF de type 1 ou de type 2. La ZNIEFF la plus proche se situe à 600 m à l'Ouest (type 2 ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE ENTRE CEVINS ET GRENOBLE).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Cheylas fait partie des Communes partiellement en zone de montagne. Le site se situe dans la vallée du Grésivaudan dans la plaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé une dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans d'un parc national, naturels régional ou d'une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le plan bruit. Le PPBE dans le département de l'Isère concerne les grandes infrastructures (routières et ferroviaires), concédées ou non, dont le trafic est supérieur à 16 400 véhicules par jour) et les infrastructures ferroviaires dont le trafic est supérieur à 164 t/j.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur un bien inscrit ou sa zone tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une zone humide. La zone la plus proche se situe à 700 m au Sud, à proximité de la rivière Isère.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Romans est couverte par un PPRT et un PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'entre pas dans rayon d'action des PPRT et n'est pas concerné par le PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté sur l'ancien site Ascometal (SSP001278101 lot n° 12). Le site a fait l'objet d'un recollement. Il a été conclu que le risque sanitaire est acceptable et que l'état des milieux du lot 12 est compatible avec l'usage industriel. Le procès verbal de récolement pour le lot 12 a été délivré par l'inspection des installations classées le 13 juin 2019
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur une zone de périmètre de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à proximité d'une zone NATURA 2000. La zone NATURA 2000 la plus proche se situe respectivement à 6 km à l'Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct d'eau dans le milieu n'est réalisé. Sibuet utilise de l'eau issu du réseau de distribution communale pour les besoins sanitaires et dans une moindre mesure pour la brumisation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas de nature à engendrer des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les travaux prévus (électricité, fluide) ne sont pas de nature à engendrer des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ne nécessitent pas de déblayage particulier de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ne nécessitent pas d'apport de matériaux (remblai).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sibuet consomme de l'eau potable du réseau public en faible volume pour des besoins sanitaires uniquement, et dans une moindre mesure pour la brumisation: Sa consommation annuelle est de l'ordre de 3 000 m3/an.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à proximité directe de ZNIEFF, ZICO, zone NATURA 2000, parc national ou réserve naturelle. Le regroupement de déchet n'a pas d'impact direct ou indirect, temporaire ou permanent sur l'environnement et en particulier sur la faune et la flore ainsi que sur les milieux naturels et les équilibres écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à proximité directe d'une zone classée NATURA 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de démolition n'est prévue dans le cadre du projet. Aucune consommation d'espace naturel, agricoles ou forestier n'est prévue dans ce projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités dgènèrent des potentiels de dangers liés aux substances et process mis en œuvre. Ces potentiels de dangers sont principalement des risques d'incendie. Tous les scénarios seront développés dans le cadre d'une étude de danger et des mesures seront mises en œuvre pour qu'aucun scénario ne génère d'effet au delà des limites de propriété.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas soumis à risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le regroupement de déchet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires compte-tenu des mesures existantes (sol étanche, rétention, aspiration filtration des poussières).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité génère du trafic de poids lourds (livraison de DEEE, chargement des fractions) et de véhicules léger (personnel Sibuet). Le volume de trafic est de l'ordre de 10 à 15 poids lourds par jour (chargement et livraison compris)	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le broyeur de la ligne automatique genre des nuisances sonores . Il est toutefois confiné à l'intérieur d'un bâtiment clos ce qui limite fortement la propagation des ondes acoustiques vers l'extérieur.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone d'activités industrielles déjà exposée à des sources de bruit importante (fonderie, broyage/criblage de remblais, atelier mécanique).	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'odeurs significatives ni de nuisances olfactives :Aucune opération chimique volatile ou de traitement biologique n'est mise en œuvre. Les déchets ne sont pas fermenticibl	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone d'activité, zone peu sensible.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process n'est pas émetteur de vibration.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone d'activité, zone peu sensible.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site st éclairé en période d'activité et pour les horaires qui le nécessite sur son parking extérieur et sur les zones de chargement/déchargement pour des raisons de sécurité.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone d'activité, zone peu sensible et très lumineuse.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le regroupement de déchet n'est pas de nature à engendrer des émissions dans l'air hormis les émissions liés au fonctionnement des moteurs thermiques lors du chargement / déchargement des déchets, et du mouvement des camions. Le broyage émet des poussières. Ces polluants sont capté et traitées (aspiration / filtre).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process n'engendre pas de rejet liquide.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process n'engendre pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets dangereux sont stockés dans la zone restreinte couverte et sur rétention. L'activité génère des fractions de déchets non dangereux et des fractions de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Rappelons que le site est implanté en zone d'activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification sur les activités humaines ou le sol aux alentours du site. Rappelons que le projet ne s'accompagne d'aucune construction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Absence d'autres projet à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en le démantèlement, le traitement et le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et la gestion des fractions dangereuse et non dangereuses. Aucune incidence négative notable sur l'environnement ou la santé humaine n'a été relevée, pour les raisons suivantes :

- Environnement peu sensible (zone d'activité majoritairement industrielle)
- Pas de rejet aqueux industriel,
- Rejets atmosphériques faibles et maîtrisés (aspiration / filtration)
- Pas d'incidences sanitaires
- Nuisance sonores dans un environnement déjà bruyant et avec mesure d'atténuation (confinement)
- Maîtrise de l'approvisionnement des déchets (uniquement des eco-organismes)
- Maîtrise de la gestion (traçabilité, stockage maximum, gestion des flux)
- Maîtrise des risques (stockage abrité, sur rétention, éloigné des limites de propriété et d'autres infrastructures)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale: Les impacts sont faibles et maîtrisés (absence d'impacts résiduels notables).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Présentation de la modification	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Dupon

Prénom Laurent

Qualité du signataire Président

À Chamoux sur Gelon

Fait le 1 2 / 0 5 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)